

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 29 octobre 2024, à 8 h, sous la présidence de M. Francis Gagné, maire.

**PRÉSENCES :**

Sont présents, M. Etienne Lemelin, M. Gilbert Grenier, M. Patrice Bilodeau, Mme Anne-Marie Couture, Mme Ginette Camiré et Mme Sonia Tremblay.

Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

**AVIS DE CONVOCATION :**

Il est constaté que l'avis de convocation de la présente séance a été remis à chacun des membres du conseil conformément à l'article 152 du Code Municipal. Les membres du conseil consentent unanimement à ce que les sujets suivants soient traités lors de la présente séance :

- Octroi d'un contrat pour la fourniture et la livraison de contenants à ordures roulants à chargement latéral 1 100 litres;
- Octroi d'un contrat pour la réalisation de l'étude architecturale visant la rénovation de la caserne de pompiers;
- Congédiement de l'employé no. 254;
- Programme d'aide financière pour la formation des pompiers;
- Octroi d'un contrat pour 3 gainages ponctuels dans la rue Industrielle;
- Octroi d'un contrat à l'école de pétanque Daniel Lafrance pour de l'assistance à l'Oeuvre des loisirs;
- Demande de salle à prix moindre pour le Centre municipal par la Chambre de Commerce et d'Industrie Nouvelle-Beauce.

201-10-2024

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE CONTENANTS À ORDURES ROULANTS À CHARGEMENT LATÉRAL 1 100 LITRES :**

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard a fait l'acquisition d'un camion à ordures à chargement latéral afin de procéder elle-même à la cueillette et le transport des ordures à compter de janvier 2025;

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard doit procéder au remplacement des conteneurs à chargement frontal par des conteneurs à chargement latéral sur son territoire;

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la livraison de 150 contenants à ordures roulants à chargement latéral 1 100 litres de couleur gris charbon ou noir;

Considérant les offres reçues :

USD Global Inc.	89 860 \$ plus les taxes
NI Produits Inc.	Pas soumissionné

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal mandate USD Global Inc. pour la fourniture et la livraison de 150 contenants à ordures roulants à chargement latéral 1 100 litres de couleur gris charbon ou noir, au coût de 89 860 \$ plus les taxes applicables, le tout selon la soumission en date du 15 octobre 2024.

202-10-2024

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉALISATION DE L'ÉTUDE ARCHITECTURALE VISANT LA RÉNOVATION DE LA CASERNE DE POMPIERS :**

Considérant que le Service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Bernard doit se conformer aux nouvelles exigences de la réglementation sur la santé et sécurité au travail des pompiers ainsi qu'aux codes du bâtiments en vigueur;

Considérant qu'une étude architecturale est requise visant la rénovation de la caserne de pompiers;

En conséquence, il est proposé par M. Etienne Lemelin et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal mandate Diane Gervais Architecte selon une facturation horaire pour l'étude architecturale visant la rénovation de la caserne de pompiers. Le tarif horaire pour un architecte senior est de 174.20 \$ de l'heure, 100.00 \$ de l'heure pour un technicien Sr et 75.42 \$ de l'heure pour un technicien Jr.

203-10-2024

**CONGÉDIEMENT DE L'EMPLOYÉ NO. 254 :**

Considérant que l'employé no. 254 occupait le poste de capitaine et de responsable des premiers répondants du Service de sécurité incendie de Saint-Bernard ;

Considérant que certains faits ont été portés à la connaissance de la direction générale concernant l'attitude et le manquement au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de l'employé no. 254;

Après mûres délibérations;

En conséquence, il est proposé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

De congédier l'employé no. 254, Martin Nadeau, occupant le poste de capitaine et de responsable des premiers répondants du Service de sécurité incendie de Saint-Bernard, pour les motifs énoncés dans la lettre du 24 octobre 2024, et que ce congédiement soit effectif à compter du 24 octobre 2024.

De mandater la directrice générale adjointe aux fins d'assurer le suivi de la présente.

204-10-2024

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS :**

Considérant que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Considérant que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard prévoit la formation de 4 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Considérant que la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de La Nouvelle-Beauce en conformité avec l'article 6 du Programme;

En conséquence, il est proposé par Mme Anne-Marie Couture et résolu à l'unanimité :

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de La Nouvelle-Beauce.

205-10-2024

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR 3 GAINAGES PONCTUELS DANS LA RUE INDUSTRIELLE :**

Considérant qu'à la suite d'une inspection de caméras dans le réseau d'égout, des gainages ponctuels à 3 endroits sont requis pour la réparation de la conduite de la rue Industrielle;

Considérant les soumissions suivantes :

InspecVision 3D Inc. 22 500.00 \$ plus les taxes  
Le Groupe ADE Inc. 27 377.07 \$ plus les taxes

En conséquence, il est proposé par M. Patrice Bilodeau et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal octroie le contrat à InspecVision 3D Inc. au montant de 22 500 \$ plus les taxes, le tout en conformité avec l'offre de services en date du 4 octobre 2024.

206-10-2024

**OCTROI D'UN CONTRAT À L'ÉCOLE DE PÉTANQUE DANIEL LAFRANCE POUR DE L'ASSISTANCE À L'OEUVRE DES LOISIRS :**

Considérant que L'Oeuvre des loisirs a sous sa responsabilité la gestion du Boulodrome;

Considérant que plusieurs tournois y sont organisés et que les bénévoles ont besoin d'une aide externe;

En conséquence, il est proposé par M. Gilbert Grenier et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal engage l'École de pétanque Daniel Lafrance pour de l'assistance à L'Oeuvre des Loisirs lors des tournois de pétanque organisés au Boulodrome, le tout au salaire minimum.

207-10-2024

**DEMANDE DE SALLE À PRIX MOINDRE POUR LE CENTRE MUNICIPAL PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE NOUVELLE-BEAUCE :**

Considérant la demande par la Chambre de Commerce et d'Industrie Nouvelle-Beauce pour utiliser le Centre municipal à prix moindre dans le cadre d'un déjeuner réseautage le 7 octobre 2025;

Considérant que cette demande par la Chambre de Commerce et d'Industrie Nouvelle-Beauce est dans le but de promouvoir les outils et les services offerts auprès des entrepreneurs en construction particulièrement;

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité :

Que soit autorisée l'utilisation à prix moindre du Centre municipal le 7 octobre 2025 dans le cadre d'un déjeuner réseautage. Cependant, la Chambre de Commerce et d'Industrie Nouvelle-Beauce devra défrayer des frais de 60 \$ en plus des frais du ménage qui sont de 60 \$, le tout selon la politique en vigueur.

---

Francis Gagné, maire

---

Marie-Eve Parent, directrice générale  
et greffière-trésorière

Je, Francis Gagné, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Francis Gagné, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance extraordinaire est disponible.

---

Marie-Eve Parent, directrice générale  
et greffière-trésorière